

dans la salle des parties. S'il n'était pas satisfait de cette offre, le Conseil s'engageait à s'en rapporter à ce qu'il jugerait à propos "en telle façon que le dit sieur comte de Frontenac serait content." Cette fois, le vieux diplomate se déclara satisfait. Il voulut bien informer les conseillers qu'il se rendrait au Conseil après Pâques.

Il semble que pendant sa seconde administration M. de Frontenac n'ait eu aucun sujet de plainte contre M. de Villeray. Du moins, ses lettres ne font aucune mention de M. de Villeray. On a même le droit de supposer que les préventions du gouverneur étaient disparues puisque nous le voyons, le 3 août 1690, tenir sur les fonts baptismaux un petit-fils de M. de Villeray.

Le 4 novembre 1693, l'intendant Bochart Champigny prenait la peine d'informer le ministre qu'il était très satisfait de M. de Villeray:

"La bonne conduite et l'application des Srs de Villeray et Benac, agent et contrôleur de la ferme, me donnent lieu de vous en rendre tous les bons témoignages qu'il est possible de vous assurer que Mrs les fermiers généraux peuvent se reposer et prendre une entière confiance sur leurs soins et fidélité."¹

M. de Lamothe-Cadillac dans un long mémoire de récrimination daté du 28 septembre 1694 et où il attaquait tous ceux qu'il n'aimait pas, disait de M. de Villeray: "N'est-ce pas encore une chose honteuse de voir M. de Villeray, le premier conseiller, tenir la boucherie dans sa maison et faire débiter la viande par son valet, et madame sa femme en recevoir l'argent? Prenez la peine de vous en informer, et vous ne trouverez personne qui ne rende ce témoignage. De quel avis peuvent donc être ces messieurs, sur l'article de la viande principalement, puisqu'ils sont eux-mêmes bouchers? Y a-t-il apparence qu'ils décident contre leurs propres intérêts . . ."²

M. de Lamothe-Cadillac en voulant nuire à M. de Villeray auprès du ministre rendrait hommage à son honnêteté et à son désintéressement. Quand tant d'autres autour de lui s'enrichissaient en quelques années, M. de Villeray qui avait rempli plusieurs charges où il aurait pu s'amasser un pécule était pauvre et était obligé de faire du commerce pour subsister, ses appointements de premier conseiller ne lui donnant pas suffisamment pour faire vivre sa famille.

Encore en 1694, M. Bochart Champigny se plaisait à louer les bons services de M. de Villeray. Le 24 octobre 1694, il écrivait au ministre: "Je continuerai à vous rendre de bons témoignages de la conduite de M^r de Villeray et de M. Benac, agent et contrôleur des

¹ Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

² Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 13.